Nations Unies

S/PV.7881



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7881e séance

Vendredi 10 février 2017, à 12 h 30

New York

Président :	M. Yelchenko	(Ukraine)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Zhang Dianbin
	Égypte	M. Kandeel
	États-Unis d'Amérique	M. Gee
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Gueguen Mohsen
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Akahori
	Kazakhstan	M. Sadykov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
	Sénégal	M. Ciss
	Suède	M. Skoog
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

La situation en Somalie

17-03695 (F)





La séance est ouverte à 12 h 35.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l’article 37 du règlement intérieur provisoire du conseil, j’invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

À l’issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j’ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se félicite de la conclusion du processus électoral en Somalie et de l’élection du Président Mohamed Abdullahi Mohamed « Farmajo ». Il rend hommage à l’ancien Président Hassan Sheikh Mohamud pour tout ce qu’il a accompli au cours de son mandat et salue la rapidité et la courtoisie avec lesquelles s’est effectuée la passation des pouvoirs.

Le Conseil se félicite des progrès accomplis dans les domaines de la politique et de la sécurité en Somalie depuis 2012 et souligne la nécessité de maintenir la dynamique ainsi créée en faveur de la gouvernante démocratique dans le pays. Il se félicite de la participation et de la représentation accrues du peuple somalien dans le processus électoral. Il souligne également qu’il importe que le pays soit gouverné dans un esprit d’unité nationale et d’ouverture et que les orientations politiques soient respectées en vue de donner effet, dans quatre ans, au principe « une personne, une voix ».

Le Conseil salue l’aide apportée par la Mission d’assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) à la tenue des élections, en coopération étroite avec l’Union africaine, l’Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et d’autres partenaires internationaux. Il rend hommage à la contribution de la Mission de l’Union africaine en Somalie (AMISOM) à l’instauration d’une paix et d’une stabilité durables en Somalie, notant en particulier qu’elle a joué un rôle déterminant, aux côtés des forces de sécurité somaliennes, pour assurer la sécurité du processus électoral et permettre ainsi la tenue des élections dans tout le pays.

Le Conseil condamne vigoureusement les récentes attaques perpétrées par les Chabab qui ont tenté de perturber le processus politique en Somalie et salue le courage et le sacrifice des membres de l’AMISOM et des forces de sécurité somaliennes, qui s’efforcent de réduire la menace que représentent les Chabab.

Le Conseil se félicite de la représentation accrue des femmes à La Chambre haute et à la Chambre du peuple et souligne l’importante contribution des femmes à la consolidation de la paix et à l’édification de l’État en Somalie.

Le Conseil souligne l’importance qu’il y a à nommer sans délai et en toute transparence les ministres et les membres du Cabinet, en consultation avec le Parlement somalien. Il invite le Parlement et les dirigeants au niveau fédéral et au niveau des États à coopérer pleinement avec le Gouvernement fédéral somalien afin de faire avancer la réforme et de s’attaquer sans tarder aux priorités immédiates.

Le Conseil demande au Président Farmajo et à son gouvernement de se préoccuper sans plus attendre du risque immédiat de famine, de prendre sans tarder les mesures qui s’imposent pour l’empêcher, et de faire face aux conséquences de la grave sécheresse qui sévit en Somalie. Il lance un appel aux donateurs pour qu’ils contribuent plus généreusement au Plan d’aide humanitaire pour la Somalie et qu’ils répondent aux demandes d’aide du Gouvernement fédéral somalien et des autorités régionales. Il réaffirme qu’il importe d’assurer un accès complet, sûr et sans entrave à l’aide pour qu’elle parvienne en temps voulu aux personnes qui en ont besoin dans toute la Somalie.

Le Conseil souligne qu’il est nécessaire, à titre prioritaire, qu’un accord soit rapidement conclu entre les autorités fédérales et régionales sur une organisation fédérale du secteur de la sécurité somalien qui définisse clairement les attributions, les responsabilités et la structure des différentes institutions du secteur de la sécurité, sous le plein contrôle des Somaliens. Il fait valoir que le Gouvernement fédéral somalien doit améliorer et rendre plus efficaces les mesures visant renforcer les capacités de la Somalie en matière de sécurité, pour, à terme, transférer aux services de sécurité somaliens les responsabilités de l’AMISOM dans ce domaine. À cet égard, il

encourage la MANUSOM à continuer d'adopter une approche globale de la sécurité, en étroite coordination avec les autorités somaliennes, l'AMISOM et les partenaires internationaux.

Le Conseil appelle l'attention sur l'importance d'une coopération de bonne foi entre les autorités fédérales et régionales somaliennes en vue d'accélérer la consolidation de la paix et l'édification de l'État en Somalie, et demande à la communauté internationale et aux partenaires de la Somalie de renforcer leur appui aux efforts visant à mettre en place et renforcer les institutions nationales, les structures de gouvernance et l'infrastructure socioéconomique de la Somalie.

Le Conseil insiste sur la nécessité de faire progresser le processus de révision constitutionnelle dirigé par les Somaliens. Il encourage le Gouvernement fédéral somalien à promouvoir un large processus de réconciliation qui favorise la cohésion et l'intégration aux niveaux local, national et régional, dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et à mettre en place un régime fédéral efficace. Il encourage également le Président Farmajo ainsi que les autorités fédérales et régionales à réaffirmer l'engagement de la Somalie à renforcer la transparence et l'obligation de rendre compte dans la gestion des finances publiques, et à faire avancer la réforme du secteur de la sécurité.

Le Conseil invite instamment le nouveau Gouvernement fédéral à s'employer activement à préparer des élections ouvertes et transparentes dans quatre ans, en veillant notamment à ce qu'il ne soit pas possible d'obtenir un emploi public en Somalie par le harcèlement, l'intimidation, la corruption ou la manipulation.

Le Conseil réaffirme son attachement à la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et l'unité de la Somalie.

Le Conseil sait que les mois à venir seront une période importante pour la Somalie. Il continuera de suivre de près les progrès accomplis, et réaffirme son soutien à la paix, à la stabilité et au développement en Somalie. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2017/3.

La séance est levée à 12 h 40.